

Interview de Mme Hamel, Juriste au tribunal judiciaire de Fontainebleau



Le 21 septembre 2022, dans le cadre de l'option DGEMC (Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain) et accompagnés par nos camarades de PSP (Prépa Sciences Po) nous avons eu l'opportunité de rencontrer pour une conférence , Mme Hamel juriste au tribunal judiciaire de Fontainebleau.

Nous lui avons posé les questions ci-dessous.

1) A quoi ressemble votre journée-type ?

« Je travaille au Parquet, donc directement avec le Procureur de la République, ainsi j'ai plusieurs fonctions. Je peux m'occuper des sensibilisations du public scolaire, comme aujourd'hui, je m'occupe également de la justice de

proximité, c'est-à-dire que je suis en relation avec toutes les polices municipales et tous les élus de la juridiction. Je m'occupe aussi des violences conjugales, c'est-à-dire que je regarde les dossiers des victimes de violence conjugales, et ensuite, je vois si cette victime pourrait disposer d'un dispositif particulier pour sa protection, comme un téléphone grand danger par exemple. Ainsi, j'appelle l'association d'aide aux victimes et nous remettons ces dispositifs aux victimes, tout en les suivant dans le processus. De nos jours, le gouvernement a vraiment à cœur qu'il y ait de moins en moins de victimes des violences conjugales (...) »

Mme Hamel examine les dossiers des victimes conjugales afin de leur faire parvenir un des deux systèmes de protection via l'aide des associations d'aide aux victimes.

Le téléphone grand danger est remis à la victime à la suite d'une plainte contre son conjoint violent, qui lui sert pour appeler directement les forces de l'ordre si la personne appuie trois fois sur le téléphone, la victime sera directement géolocalisée par les forces de l'ordre afin d'être secourue.

Les bracelets anti-rapprochement sont un autre système de protection des victimes de violences conjugales, ce système fonctionne comme un bracelet électronique, avec deux boîtiers différents, la personne qui est condamnée à porter ce bracelet est l'auteur présumé des violences n'ayant pas le droit d'avoir de contact rapproché avec la victime, mais aussi la victime pour que, en cas de rapprochement, il puisse y avoir un système d'alerte qui prévienne la victime de la présence de son agresseur ainsi que la police pour intervention en cas de rapprochement continu.

2) Quel est le territoire géographique du tribunal de Fontainebleau ?

« Le territoire de la juridiction de Fontainebleau compte 97 communes. Elles vont de Bois le Roi, jusqu'à Cannes-Écluse, et comprennent aussi les villages alentours, comme Bourron-Marlotte, Montigny-sur-Loing, Grez-sur-Loing, et jusqu'à Larchant. Ce sont principalement des communes rurales. Ici, nous n'avons pas un taux de délits très important, en effet nous ne sommes pas dans une juridiction très délinquante. »

3) Il y a 86% de réponse pénale au tribunal de Fontainebleau. Que cela signifie-t-il et est-ce un bon "score"?

« C'est une très bonne réponse pénale ! Chaque juridiction a, à sa tête, un Ministère public, qui peut décider de poursuivre tel ou tel fait ou de classer si les conditions de poursuites ne sont pas réunies (infraction pas assez caractérisée, auteur inconnu, irresponsabilité pénale de l'auteur) ou de donner une réponse d'alternative aux poursuites (comme un rappel à la loi par exemple). On ne peut pas donner de bon ou mauvais « score » de réponse pénale, puisque qu'elle dépend des juridictions et du type de délinquance

4) Quel est l'objectif de la réforme sur la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance ?

La fusion des tribunaux d'instance et de grande instance a pour objectif la modernisation et la simplification du Droit, en y incorporant aussi une direction vers le numérique.

5) Quels conseils donner aux jeunes qui s'intéressent aux métiers du Droit ?

Il est tout à fait possible de rejoindre la magistrature en faisant des études de science politique.

« La magistrature est un concours considéré comme étant le plus difficile à obtenir, néanmoins il ne faut jamais penser que quelque chose est impossible à obtenir, en partant du principe qu'on peut y arriver. »

Mme Hamel nous a expliqué qu'il y a beaucoup d'autres métiers de la justice, on peut faire du droit et devenir greffier ou directeur de greffe, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse...

Mme Hamel recommande à un étudiant en droit ou science politique visant un métier dans le domaine du droit de faire beaucoup de stages.

Ludivine Borde TGo9 et Presley Ruffin TGo8